



Transport
Canada

Transports
Canada

L'initiative de protection des baleines : connaissances et compréhension de la population canadienne concernant les épaulards résidents du Sud

Rapport final

Préparé pour Transports Canada

Fournisseur : Phoenix SPI

Numéro de contrat : CW2344990

Valeur du contrat : 99 238,86 \$ (incluant la TVH)

Date d'attribution du contrat : 2024-01-10

Date de présentation du rapport : 2024-03-28

Numéro d'enregistrement : POR 113-23

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, prière de communiquer avec Transports Canada à l'adresse TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca.

This report is also available in English.

Sommaire

Transports Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) de mener une recherche sur l'opinion publique auprès des résidents de la côte sud de la Colombie-Britannique et de certaines régions de l'île de Vancouver qui utilisent ou prévoient utiliser des embarcations de plaisance.

But et objectifs de la recherche

La recherche visait principalement à effectuer un deuxième sondage de suivi après l'enquête de référence réalisée en 2021 sur la sensibilisation aux mesures obligatoires et volontaires visant à protéger les épaulards résidents du Sud dans les eaux côtières du sud de la Colombie-Britannique. Les objectifs précis du sondage de cette année étaient les suivants : mesurer les connaissances de la population relatives aux efforts de Transports Canada et de Pêches et Océans Canada pour protéger les épaulards résidents du Sud; mesurer la sensibilisation de la population à la campagne publicitaire, puisque la réduction des menaces à la survie des épaulards résidents du Sud représente l'un des objectifs de l'initiative de protection des baleines; et explorer les différences au fil du temps dans les niveaux de sensibilisation.

Méthodologie

Un sondage téléphonique de 11 minutes à composition aléatoire a été réalisé auprès de 1 059 adultes âgés de 18 ans et plus qui résident dans des collectivités côtières de la côte sud de la Colombie-Britannique et dans certaines régions de l'île de Vancouver et qui répondaient aux critères d'admissibilité liés à la navigation de plaisance. Aux fins de cette recherche, pour être classés comme plaisanciers, les adultes devaient avoir fait ce qui suit au moins une fois au cours des 12 mois précédents ou avoir l'intention de le faire au cours des 12 prochains mois :

- 1) posséder, exploiter ou louer une embarcation de plaisance, un bateau à moteur ou un voilier, ou être passager à bord de l'une de ces embarcations; et
- 2) naviguer sur l'océan en utilisant une planche à pagaie, un kayak ou un canot pendant cette période.

Le travail sur le terrain a été effectué entre le 26 janvier et le 29 février 2024. Avec un échantillon de cette taille, les résultats globaux peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de $\pm 3,1\%$, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats relatifs aux sous-groupes de l'échantillon complet. Les données ont été pondérées pour refléter la population (âge, genre et région, avec les paramètres géographiques de l'étude). Pour une description plus complète de la méthodologie, veuillez consulter l'annexe Spécifications techniques.

Principaux constats

La population est de plus en plus au courant que des mesures sont en place pour protéger les épaulards résidents du Sud dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique et neuf répondants sur 10 ont déclaré qu'ils connaissaient au moins l'une des mesures volontaires et obligatoires.

Le niveau de sensibilisation aux mesures visant à protéger les épaulards résidents du Sud dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique a augmenté de façon constante depuis 2021; 64 % des répondants étaient au courant de ces mesures en 2024, comparativement à 56 % lorsque l'enquête de référence a été réalisée en 2021. Bien que le niveau de sensibilisation aux mesures de protection

obligatoires et volontaires varie considérablement, neuf résidents de la côte de la Colombie-Britannique sur 10 (91 %) qui ont navigué sur l'océan au cours des 12 derniers mois (ou qui ont l'intention de le faire au cours de la prochaine année) connaissent au moins une mesure de protection.

Les mesures obligatoires et volontaires suivantes étaient mieux connues : les embarcations doivent demeurer à une distance minimale de 400 mètres des épaulards et éviter de se trouver dans la trajectoire des épaulards (72 % des répondants étaient au courant, dont 45 % qui étaient assurément au courant) et les embarcations devraient réduire leur vitesse lorsqu'elles se trouvent à moins de 1 000 mètres d'un épaulard (70 % le savaient, dont 48 % qui étaient assurément au courant). Les répondants étaient moins susceptibles d'être au courant de la création de zones sanctuaires provisoires dans les principales zones d'alimentation des épaulards résidents du Sud : 23 % connaissaient la zone sanctuaire provisoire aux larges de l'île Pender nord et 21 % connaissaient la zone sanctuaire provisoire aux larges de certaines parties de l'île Saturna.

La moitié des résidents de collectivités côtières de la Colombie-Britannique qui ont été sondés se souvenaient d'au moins l'une des trois publicités de Transports Canada sur la protection des épaulards dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

Les répondants se souvenaient modérément des publicités de Transports Canada sur la protection des épaulards dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique; la moitié (51 %) des personnes sondées se souvenaient d'au moins l'une des trois publicités numériques de la campagne. Un plus grand nombre de répondants se rappelaient le conseil de « protéger les épaulards en restant loin d'eux lorsqu'ils naviguent »; 44 % d'entre eux ont déclaré avoir vu ou entendu cette publicité. La plupart des répondants connaissaient la mesure de protection suivante : se tenir à une distance minimale de 400 mètres des épaulards.

Ensuite, environ le tiers (30 %) des répondants se souvenaient d'avoir vu ou entendu une publicité sur la protection des épaulards dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique qui les incitaient à « s'assurer de ne pas naviguer dans des zones visées par des restrictions », tandis qu'un quart (24 %) des personnes sondées se rappelaient une publicité sur le fait de « ne pas pêcher pas le saumon dans les zones de fermeture ».

Parmi les répondants qui se souvenaient d'avoir vu ou entendu une publicité sur la protection des épaulards dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, 20 % ont déclaré que le message principal de la publicité était de ralentir et de rester à l'écart s'ils voyaient une baleine, 19 % ont dit qu'il s'agissait d'« aider à assurer la sécurité des épaulards », et 17 % ont parlé de la directive de « demeurer à une distance de 400 mètres des épaulards ». La plus grande proportion de répondants ne se souvenait pas de quoi que ce soit de précis au sujet des publicités (32 %), tandis que 10 % des personnes sondées ont mentionné qu'elles étaient au courant des mesures de protection de manière générale et qu'elles connaissaient les mesures de protection (sans indiquer quoi que ce soit de précis au sujet des publicités).

En ce qui concerne les communications, « orque » continue d'être le terme privilégié pour désigner les épaulards. La plateforme YouTube et la radio AM/FM, suivies de Facebook, sont les médias que beaucoup de répondants utilisent tous les jours.

Près de six personnes sur 10 (58 %) ont déclaré utiliser le terme « orque » le plus souvent pour désigner les épaulards (comparativement à 53 % en 2021). En revanche, 36 % emploient

principalement le terme « épaulard ». Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer, à partir d'une liste d'activités, ce qu'ils font généralement tous les jours, bon nombre de répondants ont dit qu'ils utilisaient YouTube (57 %, soit une hausse par rapport à 47 % en 2022), écoutaient la radio AM ou FM (53 %, ce qui est la même proportion qu'en 2022) ou utilisaient Facebook (49 %, encore une fois la même proportion qu'en 2022). L'utilisation quotidienne d'Instagram (42 %, une hausse par rapport à 38 % en 2022) et de Spotify (40 %, une augmentation comparativement à 30 % en 2022) était également relativement répandue parmi les répondants au sondage.

Les habitudes de navigation des résidents des collectivités côtières de la Colombie-Britannique sont semblables à celles des années précédentes : les bateaux à moteur et les kayaks sont les embarcations couramment utilisées par les répondants et la fréquence de la navigation de plaisance au cours d'une année typique varie considérablement.

Quarante-trois pour cent (43 %) des répondants au sondage ont navigué sur l'océan à bord d'un bateau à moteur au cours des dernières années et environ un tiers (32 %) ont bravé l'océan à bord d'un kayak (gonflable ou à coque dure). Les bateaux à moteur et les kayaks sont également en tête de la liste des types d'embarcations de plaisance habituellement utilisés par les résidents des collectivités côtières de la Colombie-Britannique ayant participé à l'enquête de référence (2021) et au sondage de suivi (2022).

Près des deux tiers (63 %) montent habituellement à bord d'une embarcation moins de 10 fois par année. Entre autres, 31 % naviguent une fois (15 %) ou deux (16 %) au cours d'une année typique. En revanche, environ le quart (23 %) des répondants naviguent sur l'océan à des fins récréatives 10 fois ou plus dans une année typique. Dans l'enquête de référence, un tiers (34 %) des répondants ont déclaré avoir navigué sur l'océan à bord d'une embarcation une ou deux fois au cours d'une année typique et un quart (24 %) ont déclaré avoir eu tendance à le faire 10 fois ou plus.

Limites et utilisation de la recherche

Un échantillonnage probabiliste a été utilisé. Les résultats peuvent donc être généralisés à la population cible. La petite taille des échantillons représente la seule limite lorsqu'il s'agit d'analyser les résultats pour les sous-groupes de la population. Les résultats du sondage aideront Transports Canada à orienter la planification des communications, ses efforts de sensibilisation et ses activités d'éducation, et lui permettront d'améliorer le niveau de confiance, de sensibilisation et de conformité des plaisanciers par rapport aux mesures volontaires et obligatoires visant à protéger les épaulards résidents du Sud et aux règlements connexes concernant la sécurité nautique.

Valeur du contrat

La valeur du contrat s'élevait à 99 238,86 \$ (incluant la TVH).

Déclaration de neutralité politique

En ma qualité de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, je certifie par la présente que les produits livrés sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique qui sont décrites dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus particulièrement, les produits finaux ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote aux élections, les préférences de

L'initiative de protection des baleines : connaissances et compréhension de la population canadienne concernant les
épaulards résidents du Sud

partis politiques, les positions vis-à-vis de l'électorat ou l'évaluation de la performance d'un parti
politique ou de son dirigeant.



Alethea Woods
Présidente
Phoenix Strategic Perspectives Inc.